

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 28 juillet 2011

Présents : Claude Vignon (*pouvoir*), Isabelle Bailliard, Paul Bertrand, Valérie Guillet, Carine Michel, Giovanni Cadeddu, Gérald Idelon ,
Excusé : Martin Béchier, Yves Guillet (*pouvoir*), Sandra Perrier

Délibérations du conseil

→ Le conseil municipal à l'unanimité vote NON à la proposition actuelle de fusion de la communauté des Communes du Vercors avec la communauté des communes du Pays du Royans, mais il ne se déclare pas hostile au principe d'une évolution du périmètre de l'intercommunalité dans de bonnes conditions. Ainsi que tous les autres conseils municipaux du canton, il demande dans cette optique la possibilité d'étudier d'autres scénarii de fusion d'intercommunalité, du temps supplémentaire pour conduire sereinement ces réflexions et ces rencontres avec les autres territoires, et une bonne coopération avec les services de l'Etat afin d'obtenir les éléments d'analyse indispensables pour éclairer une décision qui engagera lourdement le territoire pour l'avenir. *Voté à l'unanimité.*

→ Le conseil demande au Préfet de la Drôme de ne pas dissoudre le Syndicat Intercommunal de Télévision du Vercors dans l'immédiat. *Voté à l'unanimité.*

Décisions du conseil

→ Mr Bernard LACOTE fait une proposition de location du local commercial nord du rez-de-chaussée de l'Hôtel du Vercors pour 150 € par mois. Le conseil municipal refuse et lui propose les mêmes conditions financières que le locataire précédent. Une annonce sera faite sur le site internet communal.

→ L'appartement du 3^e étage de l'immeuble de la Poste sera remise en location en l'état à compter du 1^{er} août, pour un loyer mensuel de 200€.

→ Une commission du personnel communal se réunira mi-septembre au sujet de la fin proche du contrat aidé de l'agent technique Bernard CAPDEVILLE.

Informations au conseil

→ Le conseil est informé de la mise en vente du terrain constructible Bourne au hameau de Tourtres en un seul lot avec la maison. Une réflexion sur l'accessibilité et le déneigement de cette parcelle et de la parcelle voisine de Mr et Mme Dantrau doit être menée avec les propriétaires

→ Une réunion de présentation de la mise à jour du zonage de l'assainissement collectif a été organisée avec les services de l'Etat (police de l'Eau, Risques et Agence régionale de Santé). Des solutions pour la régularisation des hameaux sensibles ont été évoquées.

Secrétaire de séance : Giovanni Cadeddu